

POUR NOTRE MARIAGE À L'ÉGLISE

Pour le mariage de _____

De la part de M. / M^{me} _____

Nous donnons _____ € (suggestion de montant: entre 200 et 500 €)

Pour la paroisse de _____

(chèque à libeller à l'ordre de la paroisse qui a assuré la célébration du mariage)

Vous pouvez déposer votre don, accompagné de ce bulletin, directement à votre paroisse.

POUR SOUTENIR LA MISSION DE L'ÉGLISE DANS LE DIOCÈSE

Nous donnons au Denier de l'Église :

- en ligne sur www.donnons-arras.catholique.fr
- par chèque :

25 € 50 € 100 €

autre montant : _____ €

(chèque à libeller à l'ordre de l'Association Diocésaine d'Arras)

**Vous pouvez déposer votre don, accompagné de ce bulletin, à votre paroisse ou l'envoyer à :
Association Diocésaine d'Arras**

103 rue d'Amiens - CS61016 - 62008 ARRAS Cedex

- Nous désirons recevoir notre reçu fiscal par e-mail pour notre don au Denier.**

E-mail : _____

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association pour la gestion des donateurs. Elles sont conservées pendant la durée légale et sont destinées au service de l'économat diocésain. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier. L'Association diocésaine d'Arras s'engage à ne pas louer ni échanger ses adresses, qui restent confidentielles



ILS TÉMOIGNENT Louise et Mathieu viennent de se marier à l'Église :



Au cours de la préparation de notre mariage, nous avons longuement échangé avec le curé et les équipes de la paroisse, qui nous ont accompagnés du début à la fin avec bienveillance. Tous ces moments partagés ensemble nous ont confortés dans notre choix de nous marier à l'Église, devant Dieu et entourés de nos proches. Nous leur en sommes profondément reconnaissants.

En signe de gratitude, nous avons fait un don de 200 € au Denier en plus d'une offrande pour couvrir les frais de la célébration. Ce geste est aussi un investissement pour l'avenir, car nous souhaitons que l'Église continue d'accompagner notre famille, notamment avec le baptême de notre premier enfant. Grâce à la réduction fiscale, cela ne nous a finalement coûté que 68 €. >>>



DIOCÈSE
d'Arras

ASSOCIATION DIOCÉSAINE D'ARRAS

103 rue d'Amiens
CS61016

62008 ARRAS Cedex

www.arras.catholique.fr



Conception : Alternade - Photos : sharpierstop96, D'Sheremeta, bennin / AdobeStock



POUR NOTRE MARIAGE À L'ÉGLISE

L'ÉGLISE SOLLICITE NOTRE

PARTICIPATION FINANCIÈRE :

POURQUOI ?

SE MARIER À L'ÉGLISE : LE CASUEL

S'engager devant Dieu par le mariage est un événement heureux qui unit deux personnes dans l'amour et la foi catholique. **Au-delà de la joie qu'il procure, ce moment est aussi l'occasion de soutenir l'Église, qui est présente lors de l'un des plus beaux moments de votre vie.**

Pourquoi faire un don ? (appelé casuel)

Les frais du mariage peuvent couvrir plusieurs aspects, dont :

- **La préparation spirituelle et matérielle du mariage :** réunions avec le prêtre ou les équipes laïques, impression de documents (livrets, supports pédagogiques..).
- **Les frais de la cérémonie :** fleurissement, sonorisation, éclairage, nettoyage, chauffage...
- **Le soutien continu de l'Église et de la communauté chrétienne,** qui vous accompagnent tout au long de la vie.

Combien donner ?

Dans notre diocèse, le montant de l'offrande faite à l'occasion d'un mariage est fixé, à titre indicatif, entre 200 et 500 €*
Quel que soit le montant de votre offrande, soyez-en vivement remercié(e).

Comment faire un don ?

Vous pouvez faire un don en remplissant et retournant le bon de soutien ou directement en ligne.



*Décret épiscopal du 14/10/2025 fixant le montant des offrandes à l'occasion de l'administration des sacrements et sacramentaux.



VOTRE GÉNÉROSITÉ TOUTE L'ANNÉE : LE DENIER

En choisissant de vous marier à l'Église, vous affirmez votre attachement à la foi catholique et votre désir de la vivre pleinement au sein de votre couple.

L'Église est présente à vos côtés, grâce à l'engagement de nombreux prêtres, laïcs et bénévoles. Ces personnes dévouées vous accompagnent aujourd'hui pour votre mariage dans la maison de Dieu, et continueront d'être disponibles à chaque étape importante de votre vie :

- **Le baptême,** pour accompagner vos futurs enfants dans leur initiation à la foi catholique.
- **Le catéchisme,** pour accompagner vos enfants dans leur croissance spirituelle.
- **Les funérailles,** pour confier à Dieu vos proches qui nous ont quittés.

Cette présence continue de l'Église repose sur l'engagement et la générosité des membres de notre communauté.

Chaque don, même le plus modeste, est un geste précieux.
En contribuant, vous participez directement à la mission de l'Église, qui soutient les familles quotidiennement.

Le saviez-vous ?

Si vous êtes imposable : votre don au Denier de l'Église est déductible de vos impôts, à hauteur de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

COMMENT SONT UTILISÉS VOS DONS POUR L'ÉGLISE ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'Église ne bénéficie d'aucune aide publique ou de subvention. **En effet, sa seule ressource provient des dons des fidèles.** Votre générosité est donc essentielle pour permettre à l'Église de remplir sa mission, d'accompagner les familles et de soutenir toutes les activités pastorales.

➤ **La participation pour votre mariage** permet de financer le fonctionnement de la paroisse :



Documentation



Électricité



Mobilier



Entretien et décoration

➤ **Votre don au Denier de l'Église** est destiné aux personnes de la paroisse et du diocèse :



Traitements des prêtres et charges sociales



Formation des séminaristes



Salaires des laïcs au service du diocèse



Pensions des prêtres âgés